

DEC 27/2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 8 septembre 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 8 septembre 2014

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC 27/2014 – Section III - Commission - du budget
général exercice 2014

E 9632



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 2 septembre 2014
(OR. en)**

12704/14

FIN 574

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Jacek DOMINIK, membre de la Commission européenne
Date de réception:	2 septembre 2014
Destinataire:	Monsieur Enrico ZANETTI, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits N° DEC 27/2014 - Section III - Commission - du budget général exercice 2014

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 27/2014.

p.j.: DEC 27/2014



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/09/2014

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2014
SECTION III - COMMISSION TITRES 11, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 27/2014

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	- 710 000
CP	- 710 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1103 Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et autres organisations internationales et accords de pêche durable (APD)

ARTICLE - 11 03 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers (APD)

CE	710 000
CP	710 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

11 03 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers (APD)

b) Données chiffrées à la date du 18/08/2014

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	29 658 000	32 658 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	30 660 000	30 660 000
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	60 318 000	63 318 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	28 992 244	26 753 405
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	31 325 756	36 564 595
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	32 035 756	37 274 595
7. Renforcement proposé	710 000	710 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,39%	2,17%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport aux crédits de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	546 340	546 340
2. Crédits disponibles à la date du 18/08/2014	546 340	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Le nouveau protocole signé avec la République démocratique de São Tomé et Príncipe, (cf Décision 2014/334/EU JO L168/1 du 07/06/2014) permettra la reprise des activités de pêche des navires de la flotte européenne dans les eaux des São Tomé dans le nouveau cadre juridique constitué par l'Accord et, par conséquent, engage l'Union au paiement de la contrepartie financière.

Conformément aux dispositions de l'annexe IV de l'Accord interinstitutionnel du 17 mai 2007, les montants, connus ou estimés, afférant aux contreparties financières pour les protocoles conclus après le 1er janvier de l'exercice, ont été inscrits sur la ligne budgétaire 40 02 41 (réserve).

Par conséquent, il s'avère maintenant nécessaire de pouvoir disposer de la dotation budgétaire sur la ligne opérationnelle 11 03 01, afin de pouvoir effectuer les engagements et les paiements découlant de la base légale citée ci-dessus, pour un montant de 710 000 EUR.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 18/08/2014

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	117 342 000	114 342 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-32 660 000	-32 660 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	84 682 000	81 682 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	84 682 000	81 682 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	n/a	n/a
7. Prélèvement proposé	710 000	710 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,61%	0,62%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 14 des Règles d'application (RAP) par rapport aux crédits de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/08/2014	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les soldes des crédits d'engagement de paiement actuellement disponibles sur la ligne de réserve sont suffisants pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle.

Un montant de 65 000 000 EUR en crédits de paiement ne sera pas utilisé. Les crédits de paiement ont fait l'objet d'une demande de prélèvement dans le cadre du projet de budget rectificatif DAB 3/2014.